



Légende du zonage de l'AVAP

- Zone S1 : secteur historique d'intérêt patrimonial des coteaux de Riorges
- Zone S2 : secteur d'intérêt paysager du bassin du Renaison
- Zone S3 : secteur d'intérêt paysager d'accompagnement du bassin du Renaison
- Zone S4 : secteur d'intérêt paysager naturel et agricole de la vallée du Renaison

42 - LOIRE - RIORGES

**AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

P1 - PLAN DE ZONAGE - MARS 2014

DOCUMENT DE TRAVAIL

P1
MARS
2014

ARCHIPAT 19 rue des Tuileries - 69009 LYON tel. 04.37.24.71.50